

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Aquitaine

Bordeaux, le

28 JUIN 2012

Mission Connaissance et Évaluation

Affaire suivie par : Sandrine LESUEUR
Serge SOUMATRE

Dossier P-2012-044

**Avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale
(en application de l'article L.122-1 et R.122-1 du Code de l'environnement)**

**Demande d'autorisation d'exploiter le Centre de maintenance de la Jallère
sur le territoire de la commune de Bordeaux (33)**

I – Présentation du projet

Compte-tenu du fait que l'installation exploitée par la C.U.B., objet de son dossier de demande d'autorisation, relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°2930 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, le dossier est soumis à l'avis de l'autorité environnementale, conformément aux articles L.122-1 et R.122-1 du code de l'environnement.

L'avis porte sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier de l'étude d'impact et de l'étude de danger, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il devra être mis à la connaissance du public.

Comme prescrit aux articles L.122-18 et R.512-3 du code de l'environnement, le porteur du projet a produit une étude d'impact et une étude de danger qui ont été transmis à l'autorité environnementale. Il comporte l'ensemble des documents exigés aux articles R.512-2 à R.512-10 du code de l'environnement.

Le dossier a été déclaré recevable et soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 9 mai 2012.

Saisie le 1er juin 2012, la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé de la Gironde a émis un avis le 22 juin 2012.

II – Présentation du projet et son contexte

II.1 – Le demandeur

Raison sociale : C.U.B.

SIRET : 24330031600011 APE : 8411

Siège : Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 BORDEAUX Cedex

Usine : Avenue de la Jallère – 33 000 BORDEAUX

Représentant : M. CHAUVEAU, en charge du dossier

M. FELTESSE, Président de la CUB

II.2 – Description du projet, de sa motivation et de son historique

Dans le cadre des études de la 3^{ème} phase du tramway de la ville de BORDEAUX, la C.U.B. a recherché un terrain afin de réaliser un centre de maintenance sur la seule ligne de tram n'en disposant pas, la ligne C.

La solution du terrain de la Jallère a été retenue. Ce terrain est déjà propriété communautaire ; il a l'avantage d'être situé près du futur grand stade et en bout de ligne.

Description des installations

Le site s'articule autour de trois grands ensembles :

- un hall de maintenance de 5 257 m² composé de 6 voies ;
- un bâtiment d'exploitation (activités administratives, un magasin) ;
- une station service où sont réalisées les opérations journalières de sécurité : visite, remplissage des réservoirs de sable et de lave-glace et nettoyage intérieur des rames. Le lavage quotidien des trams est assuré par une machine à laver automatique, installée sur une voie spécifique et le lavage s'effectue par le passage au défilé de la rame.

Les différents types de maintenance appliqués au centre de la Jallère sont :

- la maintenance préventive : maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinés à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien ;
- la maintenance corrective : maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

Sont également prévues sur le site de la Jallère les opérations de remise à niveau technique du matériel dans sa période de garantie.

En revanche les opérations de renouvellement (échange du système ou de l'équipement) et / ou de grande révision ou révision à mi vie (opération de maintenance lourde programmée) ne seront pas effectuées sur ce site.

La fréquence de passage en atelier pour chaque rame est de l'ordre de 7 500 km. Six voies sont aménagées : trois voies équipées avec fosses et passerelles pour permettre d'intervenir sous, dans et dessus la rame et 3 voies de niveau pour les opérations curatives.

La fréquence de passage d'une rame en station service est quotidienne.

II.3 – Capacités techniques et financières

Le centre de maintenance de la Jallère sera remis en gestion au délégataire du service public des transports (exploitant du réseau TBC). Ce délégataire, sous la responsabilité du service Organisation du Transport Urbain du Pôle Mobilité de la Communauté Urbaine de Bordeaux emploiera pour l'exploitation du site environ 120 personnes.

III – Analyse du caractère complet de l'étude d'impact et du caractère approprié des analyses et informations qu'elle contient

III.1 – État initial et identification des enjeux environnementaux du territoire

Le site du projet se situe au sein du quartier Bordeaux – Lac localisé sur la rive gauche de la Garonne, au Nord de la ville de Bordeaux. Le site est délimité :

- à l'ouest, par le cours Charles Bricaud ;
- au sud, par l'avenue de la Jallère ;
- à l'est, par l'avenue de Labarde ;
- au Nord, par le parc floral de Bordeaux et des parcelles cultivées.

Le site du projet de centre de maintenance, d'une surface de 84 000 m² environ, est implanté sur la parcelle n° 6, section TX. Le périmètre du projet est ainsi concerné par le zonage UGES : zone Urbaine de Grands Équipements et Services urbains.

Une servitude d'utilité publique actuellement identifiée dans le PLU et concernée par le projet est la servitude I4 (servitude électrique liée à la présence d'une ligne moyenne tension).

Les enjeux environnementaux les plus importants vis-à-vis du projet ont été définis comme étant les suivants :

- la gestion des eaux, et plus particulièrement les eaux pluviales ;
- l'insertion paysagère.

III.2 – Analyse des effets du projet sur l'environnement

Le dossier présente une analyse correcte des impacts sur les principales composantes environnementales. Il prend en compte les principaux aspects du projet, en phase chantier et en exploitation.

Impact paysager

La conception du projet a été réalisée dans un souci d'adaptation et d'intégration dans son environnement à la fois naturel et urbain et améliorera la qualité paysagère du secteur.

Impact sur la faune et la flore

Le secteur de la Jallère montre un milieu dominé par une végétation rudérale et / ou artificialisée. Ce biotope s'avère peu favorable au développement de la faune, d'autant que la proximité des activités humaines et de la fréquentation qui en découle constituent d'autres facteurs limitants.

Impact sur l'eau

L'eau utilisée sur le site provient du réseau d'adduction public. Un dispositif de récupération des eaux pour les opérations de nettoyage des trams permet de limiter considérablement la consommation d'eau. Le réseau de récupération des eaux pluviales et celui d'eau potable sont bien séparés.

En termes de rejets aqueux, on distingue :

- les eaux pluviales de toitures récupérées dans des citernes, en vue du nettoyage des trams,
- les eaux sanitaires rejetées au réseau public ;
- les eaux industrielles, après prétraitement rejoignent le réseau public.

Une convention de rejet est en cours.

S'agissant des impacts sur le milieu naturel des rejets d'eaux pluviales du site, l'exploitant indique les éléments suivants :

- 3 bassins de rétention en série, chacun étant régulé à 3 L/s/ha ;
- un séparateur à hydrocarbures, lequel traite les eaux du hall et des voies de lavage. Ce séparateur est équipé d'un débourbeur, d'un obturateur automatique, d'un filtre coalesceur et d'un by pass en cas de pollution accidentelle ;
- en sortie des bassins, à l'exutoire et avant rejet dans la Jallère, il sera installé une vanne de sectionnement ainsi qu'un déshuileur.

Impact sur les zones protégées

Le site est situé en dehors de tout périmètre d'inventaires mais est situé à proximité immédiate de la ZNIEFF de type 1 intitulée « station botanique du Barail Long ».

Aucune ZICO n'intercepte le périmètre du projet.

Aucun site Natura 2000 et aucune réserve naturelle ne concerne le terrain du projet.

III.3 – Mesures pour supprimer, réduire et si possible compenser les incidences du projet

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

Les principales mesures existantes ou envisagées sont les suivantes :

- en terme de gestion des eaux : la mise en place de 3 bassins de rétention des eaux avec régulation afin de palier à l'imperméabilisation d'une partie du site et la récupération des eaux pluviales dans le process ;
- concernant les paysages : la conception du projet a été réalisée dans un souci d'adaptation et d'intégration dans son environnement à la fois naturel et urbain.

III.4 – Conditions de remise en état et usage futur du site

Au vu des impacts, les propositions de conditions de remise en état du site après exploitation sont claires et détaillées. Elles portent principalement sur :

- le nettoyage du site et le démantèlement des installations ;
- l'évacuation des déchets ;
- l'évacuation des produits susceptibles de polluer.

III.5 – Résumé non technique

Le résumé non technique aborde tous les éléments du dossier. Il est clair et lisible.

IV -Étude de dangers

IV.1 – Identification et caractérisation des dangers

Les risques de l'installation ont été évalués en fonction de leur gravité et de leur probabilité, selon la démarche classique d'analyse des risques.

L'analyse des risques a pris en compte non seulement la gravité des dangers susceptibles de survenir vis-à-vis de l'environnement extérieur, mais également vis-à-vis de la protection du personnel et des installations.

L'exploitant a retenu les scénarii suivants :

- Scénario 1 : incendie des rames à l'intérieur de la halle de maintenance,
- Scénario 2 : incendie du magasin principal de stockage,
- Scénario 3 : incendie de l'ensemble des rames de tramway en stationnement extérieur,
- Scénario 4 : feu de nappe du local huilerie,
- Scénario 5 : feu de nappe du local de stockage de lave glace.

Toutes les zones d'effets sont contenues dans les limites de propriétés.

Les scénarii d'incendie sont cotés en risque acceptable.

Les moyens organisationnels et techniques mis en place au sein du projet permettent d'assurer un bon niveau de maîtrise du risque.

IV.2 – Accidents et incidents, accidentologie

Sur les sources de la base de données ARIA du BARPI, les événements accidentels qui ont ou auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, ont été recensés.

IV.3 – Résumé non technique de l'étude de dangers

L'étude de dangers fait apparaître la situation actuelle résultant de l'analyse des risques sous une forme didactique.

IV.4 – Conclusion

L'étude de dangers est recevable et peut être considérée comme étant complète. Elle met en évidence la nature très faible des enjeux compte tenu de l'absence d'effet hors du site.

V – Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale

En conclusion, d'une manière générale, les études d'impact et de dangers sont claires. Elle peuvent être considérées comme complètes et comportent toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement. Elles sont proportionnées aux enjeux qui sont limités.

Le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux. La conception du projet et les mesures prises pour supprimer et réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux.

Pour le Directeur et par délégation
le Chef de la Mission
Connaissance et Évaluation


Sylvie LEMONNIER